



FORMULAIRE DE RESERVATION SAUT D'INITIATION PAC

A imprimer et à retourner par courrier accompagné du règlement par ANCV ou chèque
(ordre : 7ème Ciel Parachutisme)

A l'adresse : Septième Ciel Parachutisme, 126 rue de l'aérodrome, ZA Pégase sud, 22300 Lannion

Les tickets cadeau/sauts/stages sont valables 1 an à compter de leur date d'achat, sont cessibles et non remboursables.

COMMANDE

(Cochez la mention souhaitée)

- SAUT D'INITIATION PAC
(licence fédérale journalière comprise)

☐ 475€ ou

☐ 100€ d'arrhes*

(*) Le solde du montant restant dû devra être réglé au plus tard le jour du saut.

Contactez-nous pour réserver saut d'initiation PAC par téléphone au 07 61 36 15 16
ou par mail : 7emeciel.parachutisme@gmail.com

BENEFICIAIRE DU SAUT

L'ACHETEUR (offert par)

Nom				Nom			
Prénom				Prénom			
Adresse				Adresse			
CP / Ville				CP / Ville			
Téléphone				Téléphone			
Email				Email			
Poids		Age					
Taille							

Souhaitez vous un ticket cadeau (offert) ?

☐ envoi au bénéficiaire du saut

☐ envoi à l'acheteur

☐ par mail

☐ par courrier

Vous nous avez connu par :

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente (au dos) de la société Septième Ciel Parachutisme

Date :

Signature :

SEPTIEME CIEL PARACHUTISME

Siège social : 126 rue de l'aérodrome, ZA Pégase sud, 22300 Lannion - Tél : 07 61 36 15 16
RCS 810 123 604 000 11 – APE : 8551Z
www.septiemeciel-parachutisme.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre,
D'une part: SARL SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME – 126 rue de l'aérodrome, ZA Pégase sud – 22300 Lannion, Port. : 07 61 36 15 16, E-mail : 7emeciel.parachutisme@gmail.com Site internet : www.septiemeciel-parachutisme.fr
SIRET 810 123 604 000 11- APE en 8551Z - SARL au capital de 1000 € - 810 123 604 RCS St Brieuc. Et d'autre part : Les clients qui souhaitent effectuer un achat ou une réservation à SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME .

ARTICLE 1. Objet 1.1 Les présentes conditions générales régissent la vente de tous produits, prestations ou réservations présentés sur le site www.septiemeciel-parachutisme.fr. Les parties conviennent que leurs relations seront exclusivement régies par le présent contrat, à l'exclusion de toute autre condition. Toute commande effectuée auprès de SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME implique l'adhésion totale et sans aucune réserve aux présentes conditions générales de vente et, éventuellement, aux conditions particulières ou spécifiques à un ou plusieurs produits commandés. Si une condition venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont leur siège social en France. **1.2** Les présentes conditions définissent les modalités et obligations réciproques des parties.

ARTICLE 2. Ventes de prestations 2.1 Toutes les prestations à la vente sur le site www.septiemeciel-parachutisme.fr sont valables sur la zone de saut de l'aéroport de Lannion et tout autre zone de sauts exploitée par SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME. **2.2** SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME ne garantit en aucun cas le maintien des prestations à la vente pendant une période donnée. **2.3** Les produits proposés à la vente sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible. Toutefois, si des erreurs ou omissions se sont produites dans cette présentation, la responsabilité de SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME ne peut être engagée. Les illustrations, photos des produits à l'appui du texte n'entrent pas dans le champ contractuel. **2.4** Les produits et prestations commandés à SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME ne sont pas remboursables. **2.5** Les prestations « Saut en Tandem » commandées peuvent au besoin être cessibles. **2.6** Toutes les prestations sont valables un an à partir de la date de d'achat. Le bon de réservation et/ou ticket cadeau devront être présentés le jour du saut. **2.7** Les prestations commandées ou arhres de réservations sont prolongeables de six (6) mois avec «l'option report» à compter de la date de fin de validité pour la somme de cinquante (50) € (aux conditions de l'article 4.6). Le tarif des prestations sera réajusté à celui en vigueur le jour du saut. Cette «option Report» devra être réglée au plus tard le dernier jour de validité du précédent achat. Il ne sera plus possible d'acheter cette option après le dernier jour de validité. **2.8** SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME reste propriétaire des images prises par les cameramen/photographes et de leurs exploitations commerciales.

ARTICLE 3. Tarifs 3.1 Les prix sont présentés en euros et s'entendent TTC. **3.2** Les prix sont révisés périodiquement en fonction notamment, de la variation du coût du carburant, TVA et des taxes d'atterrissage. **3.3** Pour bénéficier des tarifs en vigueur, le client doit finaliser sa commande avant l'augmentation des tarifs. **3.4** Toute commande de prestation vaut acceptation des prix et descriptions des produits à la vente. **3.5** Est inclus une assurance responsabilité civile couvrant le passager ainsi que les aéronefs utilisés. **3.6** Tout remboursement à titre commercial accordé par SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME des sommes convenues fera l'objet d'un dégrèvement de 15 % pour frais de dossier. **3.7** Pour tout envoi de document par CHRONOPOST, un coût additionnel de trente 30 € sera exigé.

ARTICLE 4. Paiement 4.1 Les règlements se font par carte bancaire ou par chèque accompagnés des bons de commande. **4.2** Les prestations, sauts en tandem et/ou formations, peuvent être payées en totalité par le client le jour de l'inscription. **4.3** Les prestations peuvent également être payées moyennant le versement d'arhres le jour de l'inscription. Puis, le solde du prix restant dû au plus tard le jour de la réalisation du saut ou de la formation. **4.4** Les arhres sont de 100 euros pour un tandem, 300€ pour une formation PAC (Progression Accompagnée en Chute), 100€ pour un saut d'initiation PAC, et ce par personne. **4.5** Le chèque de règlement est encaissé dès sa réception afin de valider l'inscription. La réception du chèque vaut confirmation de l'achat. **4.6** Les arhres ou tout achat de saut/stage sont valables pendant la durée d'un an à compter du jour de réservation. La validité des arhres ou tout achat de saut/stage peut être prolongée de six 6 mois à compter de la date de fin de validité moyennant le paiement de cinquante 50 €, au-delà de la date de validité des prestations, les arhres versés et/ou la totalité des prestations versées ne seront ni remboursables, ni échangeables. Les arhres ne sont pas remboursables.

ARTICLE 5. Commandes/Réservations/Validité 5.1 Tout client intéressé par une prestation visible sur le site <http://www.septiemeciel-parachutisme.fr> doit suivre le processus de commande. Après avoir fait son choix, tandem, stage PAC ou autres prestations, et après avoir vérifié les spécificités de sa commande, le client peut soit régler : - par chèque à l'ordre de SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME accompagné du formulaire de réservation complété ou justificatif, tous deux à adresser au siège social indiqué à l'article 7. **5.2** La réservation n'est prise en compte qu'après paiement de la totalité ou des arhres d'inscription. **5.3** La prestation est valable pendant un 1 an à partir du jour de la réservation. Au-delà, il est possible de prolonger cette validité aux conditions citées en article 4.6.

ARTICLE 6. Reports/Annulations 6.1 Le saut ou stage peut être reporté à tout moment par SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME . **6.2** En cas d'impossibilité de saut le jour prévu, pour les raisons énumérées ci-dessous, la totalité du règlement ou des arhres est conservée et la réservation peut être reportée pendant sa période de validité. Au-delà de cette durée, les arhres demeureront acquises à SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME . **6.3** SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME ne rembourse, en aucun cas, ni les arhres, ni la somme totale du saut/stage si un premier rdv a été pris par le client pour effectuer son saut/stage et que celui-ci n'a pu être réalisé pour raisons météo ou tout autre raison. **6.4** SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME se réserve le droit d'annuler le saut ou formation pour cause de mauvaises conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité insuffisantes ou pour tout autre cas de force majeure. Cette annulation peut avoir lieu juste avant le décollage ou pendant le vol. Dans ce cas, SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME ne sera pas redevable des frais de déplacement ou hébergement engagés par les clients pour se rendre sur le lieu de décollage et les prestations vendues resteront valables durant leur période de validité. Compte tenu de la durée de validité des prestations et des arhres, aucune prolongation n'est possible pour cause de mauvaise météo, sauf aux conditions de l'article 2.7. **6.5** Dans le cas où le client refuse de sauter une fois qu'il est dans l'avion, le saut est considéré comme réalisé et l'intégralité de son prix reste due. **6.6** En cas d'absence du client le jour du saut et à l'heure fixée, la prestation et les arhres seront considérés comme étant consommés. **6.7** La prestation pourra être exécutée uniquement si la totalité du prix a été réglé au plus tard le jour du saut. **6.8** Le client peut reporter son saut/stage dans la limite de sept 7 jours calendaires précédant le rendez-vous. Dans le cas contraire, le montant de la réservation ne sera pas remboursé. **6.9** Si pendant le stage PAC, les mauvaises conditions météorologiques persistent, le client a la possibilité de reporter son stage en respectant la période de validité. **6.10** Si le client annule sa réservation moins de 14 jours calendaires avant la date prévue du stage PAC, le montant de la réservation n'est pas remboursé sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication établi par un médecin agréé par la Fédération Française de Parachutisme. Un dégrèvement de 15% sera alors appliqué pour les frais de dossier. **6.11** Si le client, à la suite d'un report météo, ne reprend pas rdv pour effectuer son saut dans la durée de validité prévue, aucun remboursement ni prolongement de la durée de validité du saut (1 an) ne sera effectué par Septième Ciel Parachutisme **6.12** En cas d'abandon en cours de stage PAC par le client, il ne sera effectué aucun remboursement sauf pour raisons de santé et sur présentation d'un certificat médical de contre-indication établi par un médecin agréé par la Fédération Française de Parachutisme. Le montant du remboursement sera calculé au prorata du nombre de sauts effectués et seront retenus les frais fixes (licence, carte centre, frais administratifs, matériel fourni). **6.13** Toute formation inachevée ne sera pas remboursée. **6.14** Dans un souci d'organisation, SEPTIÈME Ciel Parachutisme se réserve le droit de remplacer la prestation «vidéo extérieure» par la prestation «vidéo embarquée», aucun remboursement ou réduction ne pourront être réclamé par le client.

ARTICLE 7. Siège Social SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME déclare son siège social à l'adresse suivante : 126 rue de l'aérodrome, ZA Pégase sud, 22300 Lannion

ARTICLE 8. Consignes particulières 8.1 Pour le saut vous ne devez pas porter de chaussures à crochets. **8.2** Si vous portez des lentilles de contact, vous devrez nous en informer le jour du saut. **8.3** Nous ne pouvons assurer les sauts à horaires fixes, l'horaire communiqué étant l'heure de rendez-vous. Cependant, respectez l'horaire fixé par l'organisateur. Prévoir le temps nécessaire pour effectuer le saut dans de bonnes conditions et passer une demi-journée agréable. Nous vous conseillons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible afin de bénéficier du meilleur choix des dates. **8.4** SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME ne fournit pas les supports musicaux pour votre montage vidéo.

ARTICLE 9. Conditions du saut ou stage/formation 9.1 Lors d'un saut en parachute tandem, le client doit se présenter le jour du rendez-vous avec un certificat médical de non contre-indication établi par son médecin traitant ou médecin généraliste datant de moins d'un an et éventuellement de son ticket cadeau. **9.2** Lors d'un stage ou saut découverte, le client doit se présenter le jour du rendez-vous avec un certificat médical de non contre-indication à la pratique du parachutisme établi par un médecin généraliste ou son médecin traitant datant moins d'un an et éventuellement de son ticket cadeau. **9.3** Le saut comme le stage dépend étroitement des conditions météorologiques, des aéronefs et du matériel utilisé, le tout lié à la sécurité des sauts. Pour cela, le moniteur tandem en charge de votre saut ou les moniteurs en charge de votre formation pourront à tout moment décider de son report ou de son annulation. Les moniteurs se réservent le droit de diminuer la hauteur de parachutage en cas de problèmes météorologiques ou techniques liés au moyen de transport. **9.4** L'âge minimum pour la pratique du parachutisme fixé par la Fédération Française de Parachutisme est de 15 ans révolus avec autorisation écrite et signée des deux parents datant de moins de 3 mois. Le jour du saut, le mineur devra fournir cette autorisation et devra être accompagné au moins d'un parent. **9.5** Il n'y a pas d'âge minimum ou maximum pour sauter en parachute tandem avec un parachutiste professionnel. **9.6** Les critères d'âge, de taille, poids et motivation du client sont pris en compte par le moniteur tandem, et il se réserve le droit d'accepter ou de refuser un passager qu'il juge inadapté à sauter en parachute. Dans ce cas, le montant versé lors de l'inscription sera remboursé. Un dégrèvement de 15% sera alors appliqué pour les frais de dossier. **9.7** Après formation, tout achat de sauts et/ou plages ne sera pas remboursé.

ARTICLE 10. Etat de Santé 10.1 Le client sautant doit être en bonne santé physique et mentale et ne pas être atteint d'une affection ou maladie contre-indiquant la pratique du parachutisme. Ne pas avoir eu récemment d'accident, ne pas suivre de traitement médical, ne pas souffrir de problèmes aux membres inférieurs, à la colonne vertébrale, cardiaque, O.R.L., de pertes de connaissance, d'épilepsie et ne pas être en état de grossesse. **10.2** Toute personne inscrite ne doit pas avoir effectué de plongée sous-marine dans les 48 (quarante-huit) heures précédant la réalisation du saut. **10.3** Dans le cadre d'un saut en tandem, il devra contacter son médecin traitant ou médecin généraliste et lui demander un certificat médical de «non contre-indication à la pratique d'un saut en tandem qu'il devra ensuite présenter le jour du saut. Le certificat médical devra être daté de moins d'un an. **10.4** Pour les autres sauts (stage PAC ou saut d'initiation), il devra consulter son médecin traitant ou médecin généraliste et fournir un certificat médical de moins d'un an sur lequel il sera mentionné «pas de contre indication à la pratique du parachutisme». **10.5** Pour des raisons de sécurité, le poids du passager tandem ne devra pas excéder 95 kg ET avoir un IMC inférieur à 30 le jour du saut. Pour un saut d'Initiation PAC ou un stage PAC, l'élève ne devra pas excéder 90 kg ET avoir un IMC inférieur à 30. En cas de dépassement de ce poids, le moniteur en charge du saut se réserve le droit de ne pas l'autoriser à sauter. Dans cette hypothèse et en cas de dissimulation manifeste et délibérée du poids, le saut est considéré comme réalisé et le paiement intégral du saut sera exigé. **10.6** Toute personne ayant consommé de l'alcool ou des substances illicites avant un saut se verra refuser l'accès à l'avion. Toute personne est tenu de respecter les règles de sécurité en vigueur qui sont affichées sur l'aérodrome/aéroport.

ARTICLE 11. Droit de rétractation 11.1 Conformément à l'article L.121-20 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à se justifier. Ce délai court à compter du jour de la réception du paiement (arhres ou totalité du prix) de la prestation. **11.2** Toute demande de remboursement en application avec l'article L.121-20 du Code de la consommation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et envoyée à l'adresse citée en article 7 des présentes conditions. **11.3** Aucun remboursement ne sera fait, passé le délai légal de rétractation de 14 jours.

ARTICLE 12. Divers/Réclamations 12.1 Lorsque le client achète un support souvenir (clé USB) de son saut, il reconnaît l'avoir reçu en bon état. SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration après remise au client et/ou en cas d'incompatibilité avec son matériel vidéo/informatique. Les supports souvenir (clé USB) sont réservés à un usage strictement privé et ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins commerciales ou publicitaires. **12.2** Toute réclamation du client visant la commande d'une prestation non réalisable, sera considérée comme non fondée. SEPTIÈME CIEL PARACHUTISME s'engage à prévenir par courrier électronique ou par téléphone tout client qui aurait passé commande d'une prestation irréalisable. **12.3** Toute réclamation devra être adressée au siège social cité en article 7 dans un délai de 14 jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle devra s'accompagner des justificatifs. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en considération. Après avoir saisi le service des réclamations et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site: www.mtv.travel. **12.4** Chaque partie pourra engager toute procédure utile, compétence expresse étant attribuée aux juridictions de la ville de St Brieuc.